



ÉDITORIAL

Une famille pour tous les enfants : une solution unique, quelles que soient les circonstances ?

« Reconnaisant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension » : cette disposition du préambule de la CDE ne génère-t-elle pas une forte incitation à préconiser une solution de type familial pour chaque enfant, quelles que soient les circonstances ?

Défendre les droits de l'enfant requiert une évaluation de ses besoins individuels en vue d'y répondre de manière adéquate : c'est le principe fondamental sur lequel s'appuient les outils tels que le modèle de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant développé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Une exception à cette approche doit-elle être faite quand il s'agit de protection de remplacement et d'adoption ? Devons-nous aller jusqu'à imposer des solutions en milieu familial à tous les enfants privés de leur famille ? Cet éditorial traite des tensions qui sous-tendent un tel processus décisionnel qui, malgré la bonne intention qui l'accompagne, n'est pas sans risques.

Une famille pour tous les enfants placés, quelles que soient les circonstances ?

Les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants (ci-après, « Lignes directrices ») mentionnent clairement la nécessité d'une prise en charge en milieu familial pour les enfants de moins de trois ans et découragent le recours aux institutions de grande taille dont les dangers sont désormais bien connus et documentés. Face à ces derniers, les initiatives telles que le mouvement contre le tourisme d'orphelinat sont encourageantes (voir page 4). Les normes internationales, unanimement approuvées, ne hiérarchisent cependant pas l'éventail d'options qui existent entre ces deux exemples.

Les Lignes directrices auraient-elles dû aller plus loin ? Sachant que la grande majorité des besoins des



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Une famille pour chaque enfant : une solution unique, quelle que soient les circonstances ? 1

NOUVELLES DU SSI/CIR

Le SSI à ICAR6 3

BRÈVE

Pacte mondial sur la migration 3
Recherche de consultant(s) pour une étude sur le parcours et le profil des enfants migrants en Tunisie 4

PRATIQUE

Volontariat dans les institutions : changer les mentalités dans l'industrie du tourisme pour endiguer le « tourisme d'orphelinat » 4

Outil novateur pour la prise en charge familiale des enfants porteurs de handicap 6

Donner la voix aux jeunes quittant la protection de remplacement : une expérience indienne en matière d'association et de réseau 7

RESSOURCES

INTERDISCIPLINAIRES

Miniila : rester connecté grâce à une nouvelle application smartphone pour les enfants non accompagnés en Europe 10

CONFÉRENCES, SÉMINAIRES, COLLOQUES ET COURS À VENIR 11

enfants sont satisfaits au sein d'une famille, et au vu des effets nocifs indiscutables de la prise en charge dans des institutions de grande taille, les Lignes directrices devraient-elles - et devrions-nous donc - recommander le placement au sein d'une famille dans tous les cas de figure ? Les familles peuvent-elles répondre aux besoins de tous les enfants ?

Que faire notamment face à un enfant qui ne souhaite pas vivre dans une famille, un enfant en situation de rue ou encore un adolescent qui aspire à une certaine autonomie ? Un cadre familial est-il la solution la mieux adaptée à un enfant non accompagné et séparé de sa famille qui a voyagé de manière autonome ? De telles situations expliquent la clairvoyance des Lignes directrices qui préconisent une approche sur mesure lors du choix de la prise en charge la mieux à même de satisfaire les besoins identifiés. Adopter une approche fondée sur les droits consiste donc à garantir que les enfants séparés de leur famille ont accès à un vaste éventail de services tels que l'accès à un logement décent. Elle se traduit concrètement par le développement d'outils novateurs tels que la nouvelle application smartphone lancée par *Missing Children Europe* qui centralise les informations relatives aux services de soutien pour les enfants non accompagnés et séparés (voir page 10).

Par ailleurs, les capacités d'un petit nombre de familles à s'occuper seules d'enfants porteurs de handicap, et particulièrement lorsqu'il s'agit de handicaps lourds, sont très limitées, à moins qu'elles ne disposent de ressources suffisantes. À cet effet, le développement d'outils tels que celui présenté en page six doit être soutenu pour renforcer les capacités des professionnels et des familles. Même lorsque ces dernières sont pleinement soutenues par l'État, le recours à des foyers pour petits groupes d'enfants pourrait être envisagé et bénéfique dans certains cas. En effet, pour répondre aux besoins médicaux et psychosociaux importants de certains enfants, il peut s'avérer parfois nécessaire de regrouper les ressources limitées existantes dans un environnement adapté tels que les foyers de ce type. Il est vrai cependant que, dans le cadre des stratégies de désinstitutionnalisation, un équilibre doit être trouvé entre une prise en charge institutionnelle de mauvaise qualité sous couvert de la mise en place de foyers pour petits groupes d'enfants et la proportion personnel/enfants. L'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés est l'absence de définition reconnue au niveau international de ce type de foyer. Il existe aujourd'hui un réel besoin de clarifier le rôle des solutions communautaires dont les foyers pour petits groupes d'enfants porteurs de handicap font partie.

En ignorant de telles questions et bien d'autres encore, ne risquons-nous pas de discriminer certaines modalités de prise en charge communautaire de qualité, en particulier celles qui répondent de manière directe aux besoins individuels des enfants ?

Une famille pour tous les enfants par le biais de l'adoption internationale, quelles que soient les circonstances ?

La question d'une famille pour tous les enfants est également étroitement liée aux enjeux de l'adoption internationale. Dans ce domaine, le principe de subsidiarité exige que tous les efforts de soutien à la famille d'origine aient été fournis et que les options nationales aient été examinées. Le débat en l'espèce porte sur la question de savoir si, lorsque la seule solution à disposition dans certains pays est une prise en charge de l'enfant dans une institution de grande taille, cette solution est préférable à la possibilité de vivre dans une famille à l'étranger (voir éditorial du bulletin mensuel n°204 d'août 2016). Doit-on promouvoir le recours à une famille coûte que coûte ? La prise en charge devra bien entendu avoir lieu dans un environnement qui bénéficie d'un système fiable et automatique d'évaluation, de préparation et de soutien des familles potentielles et des enfants, ainsi que de supervision des institutions. Encourager une telle approche est un des facteurs clé de prévention des risques qui peuvent conduire à un échec du placement ou de l'adoption ou (voir Jeannin, C. (Ed.) (2017). *Vers une plus grande compétence : Apprendre des échecs de l'adoption internationale*. Genève, Suisse. Service Social International).

Par ailleurs, comment l'opinion de l'enfant devrait-elle être prise en compte dans une approche individualisée en la matière ? Il existe en effet des cas où la solution familiale n'est pas imposée à l'enfant, comme dans l'affaire [Pini et autres c/ Roumanie, Requêtes n° 78028/01 et 78030/01](#) où la Cour européenne des droits de l'homme a respecté l'opinion des deux filles adoptées concernées qui

n'avaient pas donné leur consentement à l'adoption et avaient manifesté leur opposition à cette dernière. Seul l'avenir dira si cette décision a abouti à l'institutionnalisation de ces filles, même si, pour l'instant, leurs souhaits ont été respectés.

Par ailleurs, à une époque où une attention accrue est portée aux mouvements migratoires, notamment dans les situations d'urgence, et à un contrôle strict des frontières dans les pays de destination, le recours à l'adoption peut-il être un moyen légitime pour un enfant non accompagné et séparé de grandir dans un environnement familial ? Sur ce point, il convient de rappeler que l'adoption internationale n'est pas recommandée dans les situations de crises, impliquant notamment des enfants réfugiés (voir Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale de 2010, paras. 38-40 et de 2000, para.70), et qu'elle pourrait même être considérée dans des situations spécifiques comme une forme de migration forcée (voir l'éditorial du bulletin mensuel n° 220 d'avril 2018).

Une approche adaptée à chaque enfant, quelles que soient les circonstances ?

Face à de tels débats, le SSI souhaite orienter le discours vers l'importance de promouvoir une approche individualisée conforme aux normes internationales, en d'autres termes une approche basée sur une évaluation qui prenne en considération les besoins spécifiques de l'enfant ainsi que sa voix. Cela implique de veiller à la présence d'un large éventail d'options pouvant répondre aux différents besoins identifiés. C'est sans doute la seule approche réellement dans l'intérêt supérieur de chaque enfant.

L'équipe du SSI/CIR
Juillet 2018

NOUVELLES DU SSI/CIR

Le SSI à la 6^{ème} Conférence Internationale sur la Recherche en Adoption (ICAR6) à Montréal

Du 8 au 12 juillet 2018, le SSI/CIR et le SSI Australie ont activement participé à la Sixième Conférence Internationale sur la Recherche en Adoption (ICAR 6) qui s'est tenue à Montréal, Canada. Plus de 200 chercheurs et autres professionnels ont présenté leurs travaux sur de nombreux thèmes liés à l'adoption nationale et internationale tels que l'adoption coutumière au sein des communautés indigènes, l'adoption par des couples de même sexe, l'adoption par les familles d'accueil, etc. Cette conférence intensive a été l'occasion pour le SSI de partager son travail sur les échecs de l'adoption internationale, les adoptions illégales et la recherche des origines. Pour plus d'information, voir: <http://icar-adoption.com/fr/>.

BRÈVE

Pacte mondial sur la migration : finalisation du texte en vue de son adoption prochaine

Le 13 juillet 2018 à New York, les États membres de l'ONU ont finalisé le texte du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Cet accord résulte de la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants de 2016 et des consultations thématiques successives. « L'accord constitue désormais une base pour améliorer la gouvernance et la compréhension internationale de la migration, pour relever les défis contemporains associés à la migration, et pour renforcer la contribution des migrants et de la migration de manière générale au développement durable ». Une fois adopté par les États membres en décembre 2018 à Marrakech, il deviendra le premier cadre international sur la migration. Un des principes vecteurs, transversaux et interdépendants du Pacte est l'engagement général à adopter une approche adaptée aux enfants. Parmi ses 23 objectifs, certains se réfèrent spécifiquement à la protection des enfants et de leurs familles :

- « S'assurer que le soutien, le conseil, l'information et les services de base sont accessibles et adaptés aux enfants ;
- Renforcer les mesures de prévention de l'apatridie, y compris par l'enregistrement des naissances ;
- Prévenir et sanctionner le travail des enfants ;
- Aborder les vulnérabilités en matière de migration, y compris en ce qui concerne les enfants, et en particulier les enfants non accompagnés et séparés ;
- Apporter une réponse à la disparition d'enfants et aux victimes de trafic illicite ;
- Veiller à ce que les autorités de protection de l'enfance répondent adéquatement à la situation des enfants non accompagnés et séparés et évaluent leur intérêt, notamment par le biais d'une formation appropriée ;

- Assurer des alternatives à la détention et favoriser les arrangements de prise en charge de type familial ;
- Promouvoir des programmes de retour et de réintégration adaptés aux besoins des enfants ;
- Veiller à ce que ces processus de retour et de réintégration ne soient menés qu'après une détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, tenant compte du droit à la vie familiale, de l'unité familiale et assurant un accompagnement et des modalités de réintégration appropriés ;
- Faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial qui favorisent et réalisent le droit à la vie de famille et répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Le SSI a participé activement au processus de consultation à travers l'[Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes globaux](#). Il a notamment plaidé pour des solutions durables de qualité et pour que les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants soient référencées et respectées dans les accords. Il a aussi encouragé la reconnaissance du rôle clé des instruments de droit international privé, tels que la Convention de La Haye de 1996, dans la promotion de la coopération et la collaboration transfrontières pour les enfants concernés par la migration.

Le texte final est disponible en anglais à : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180711_final_draft_0.pdf. Voir aussi le communiqué de presse des NU : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/gcm_press_release_final.pdf.

Recherche de consultant(s) en matière de migration, protection de l'enfance et travail social pour une étude sur le parcours et le profil des enfants migrants en Tunisie

Avec le soutien du Service de solidarité internationale du Canton de Genève et de l'UE, le SSI Suisse lance un appel à candidature pour une Étude exploratoire en Tunisie dont les objectifs visent à : apprécier l'ampleur du phénomène des enfants migrants ; contribuer aux efforts de sensibilisation du grand public pour faire évoluer la manière dont les enfants migrants sont perçus ; comprendre les réponses et défis actuels de la prise en charge de ces enfants et formuler des recommandations en vue de garantir un meilleur respect des droits des enfants migrants à travers les lois, politiques et pratiques. L'Étude exploratoire se déroulera à partir de septembre 2018 pour une durée de 3 mois. Toute candidature est à soumettre avant le 31 août 2018 par email à : o.geissler@ssi-suisse.org et c.baumgart@ssi-suisse.org. Les termes de références détaillés peuvent être demandés à : irc-cir@iss-ssi.org.

PRATIQUE

Volontariat dans les institutions : changer les mentalités dans l'industrie du tourisme en vue d'endiguer le « tourisme d'orphelinat »

Des campagnes mondiales, des organisations actives dans l'éducation et le tourisme ainsi que des initiatives gouvernementales contribuent à la protection des enfants face aux risques liés au « tourisme d'orphelinat », et à une meilleure connaissance des torts causés involontairement par des bénévoles pourtant bien intentionnés.

Les campagnes mondiales pour mettre fin au volontariat dans les orphelinats gagnent du terrain. De plus, des organisations actives dans l'éducation et le tourisme ont annoncé la fin des voyages de bénévoles organisés dans des orphelinats et plusieurs gouvernements ont adopté diverses mesures dans ce domaine. Ce travail a été orchestré par l'initiative interagences [Better Volunteering, Better Care](#), coanimée par [Better Care Network](#) et [Save the Children](#) Royaume-Uni (voir Bulletin mensuel n° 183 de juillet 2014). Cette initiative s'étend désormais aux universités, aux agences de voyage et aux gouvernements, comme en témoigne cet article.

Exemples de campagnes influentes

En Australie, le réseau [Rethink Orphanages](#), composé de membres de l'aide internationale, du domaine éducatif, de philanthropes et de communautés confessionnelles, cherche à modifier la façon dont la nation conçoit l'aide et le développement à l'étranger. Quant au mouvement [Child Safe](#), actif au Cambodge et dans toute l'Europe, il s'emploie d'une part, à mieux faire connaître le tort causé par le tourisme d'orphelinat et, d'autre part, à fournir des alternatives en matière de bénévolat auprès d'enfants. Il fournit également des informations aux communautés locales et aux organisations de bénévolat.

Engagement d'universités

Dans le cadre de l'initiative *Better Volunteering*, *Better Care* et, en partenariat avec l'école *London School of Economics*, plusieurs universités ont signé un engagement à ne pas soutenir le bénévolat dans des orphelinats à l'étranger et à n'en faire ni la publicité, ni la promotion auprès des étudiants. Parmi ces universités, on trouve la Royal Holloway University London, l'East London University, l'Université métropolitaine de Londres, l'Université Queen Mary de Londres, l'Université de Keele (toutes au Royaume-Uni) ; et l'Institut international des services sociaux (aux Pays-Bas). De plus, l'organisation caritative Student Hubs, qui collabore avec plusieurs universités, ainsi que l'organisation de bénévolat VSO, ont également signé cet engagement.

Initiatives d'agences de voyage

Plusieurs agences de voyages ont aussi commencé à prendre des mesures pour mettre fin au « tourisme d'orphelinat ». Fin 2017, l'entreprise de bénévolat *Projects Abroad* a annoncé qu'elle rompait tout lien avec des orphelinats à l'étranger, en raison de craintes de trafic et d'exploitation d'enfants.¹ Ce communiqué a suivi de près celui de la plus grande agence de bénévolat au monde destinée aux écoles, *World Challenge*², qui a annoncé qu'elle n'allait plus proposer de voyages vers des orphelinats dans les pays en développement, reconnaissant ainsi les recherches qui démontrent que cette pratique nuit aux enfants vulnérables. Des annonces du même type, accompagnées de déclarations détaillées sur leur position, ont été faites par l'organisation de bénévolat *Giving Way* et par les grandes agences de voyages *Intrepid Travel* et *Flight Centre*. Le portail allemand *wegweiser-freiwilligenarbeit.com* a fait une annonce similaire en juin 2018.³

En 2018, l'organisation touristique de bénévolat néozélandaise IVHQ (l'une des plus grandes dans ce domaine) qui, convaincue de la nécessité des voyages de bénévoles dans des orphelinats, avait annoncé publiquement la poursuite de ces derniers, est revenue sur cette position et a annoncé la fin de cette pratique.⁴

Initiatives gouvernementales

L'organisation *Next Generation Nepal*⁵ a collaboré avec succès avec plusieurs ambassades (Australie, Danemark, États-Unis, France et Royaume-Uni) pour émettre des alertes, accompagnées de recommandations, sur les risques liés au bénévolat dans des orphelinats au Népal. Le Rapport américain de 2017 sur la traite des personnes a relevé plus particulièrement que, sous couvert de fausses promesses de possibilités de formation et d'emploi, des enfants népalais ont été amenés dans des foyers non enregistrés et forcés à jouer le rôle d'orphelins dans le but de recueillir des dons auprès de touristes et de bénévoles.⁶

En 2017, le gouvernement australien a lancé une enquête parlementaire sur l'esclavage moderne, qui traitait spécifiquement de la question du « tourisme d'orphelinat » (voir Bulletin mensuel n° 216 d'octobre et novembre 2017). Le comité d'enquête a notamment recommandé au gouvernement australien⁸ :

- qu'un registre des orphelinats à l'étranger soit créé, où seules auront le droit d'être inscrites des organisations dont les normes de protection sont compatibles avec la CDE et qui soutiennent la réintégration familiale ainsi que des modèles familiaux de prise en charge (Recommandations 41 et 42) ;
- que des délits et des peines soient instaurés pour les « *personnes, entreprises, organisations et autres entités qui facilitent, permettent, organisent, retirent un avantage ou un profit de visites touristiques dans des institutions de prise en charge à l'étranger, et/ou qui font un don ou financent des institutions de prise en charge à l'étranger qui n'opèrent pas en conformité avec* » les normes susmentionnées (Recommandations 43 et 44) ;
- que l'aide australienne ne soutienne pas des organisations non conformes aux normes susmentionnées (Recommandations 38 à 40) ;
- que des recherches sur le nombre de cas de traite et d'exploitation dans des orphelinats soient financées (Recommandation 34) ;
- que des campagnes de sensibilisation sur les risques liés à la traite à l'exploitation des enfants



dans les orphelinats soient menées (Recommandations 35 à 37).

Le Département australien des affaires étrangères a déjà lancé une campagne pour éviter que des Australiens ne contribuent par inadvertance à l'exploitation d'enfants par le biais du tourisme d'orphelinat, notamment à

travers l'élaboration de lignes directrices sur la façon de faire du bénévolat sans mettre les enfants en danger. Un projet de loi sur l'esclavage moderne devrait être présenté au Gouvernement fédéral australien au cours du deuxième semestre de 2018.

Le SSI salue les campagnes menées par différentes organisations ainsi que les mesures prises par des écoles, des entreprises, des organisations touristiques et des gouvernements pour mettre fin au « tourisme d'orphelinat » et garantir que les enfants reçoivent une protection de remplacement adéquate et ne soient : ni séparés de leur famille inutilement, ni exploités.

Références :

¹ *Volunteering company cuts ties to overseas orphanages over child-trafficking fears*, The Guardian, 7 novembre 2017, disponible en anglais à : <https://www.theguardian.com/world/2017/nov/08/volunteering-company-cuts-ties-to-overseas-orphanages-over-child-trafficking-fears>.

² *Push to end orphanage volunteering as World Challenge stops trips for students*, ABC News, 13 septembre 2017, disponible en anglais à : <http://www.abc.net.au/news/2017-09-12/world-challenge-to-end-student-volunteer-trips-to-orphanages/8892142>.

³ *Volunteering in orphanages: why wegweiser-freiwilligenarbeit.com doesn't offer orphanage projects*, AAB Marketing, 23 juillet 2018, disponible en anglais à : <http://www.aab-marketing.com/en/volunteering-sustainable-tourism/volunteering-directory-orphans/>.

⁴ *Kiwi company ends controversial orphanage placements*, New Zealand Herald, 10 février 2018, disponible en anglais à : https://www.nzherald.co.nz/business/news/article.cfm?c_id=3&objectid=11989833.

⁵ Voir <https://www.nextgenerationnepal.org/about/our-press-mentions/>.

⁶ *2017 Trafficking in Persons Report, Nepal*, US Department of State, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, disponible en anglais à : <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2017/271250.htm>.

⁷ Parliament of Australia, Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade in Australia, « *Hidden in Plain Sight* », chapitre 8: *Orphanage trafficking*, disponible en anglais à : https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Joint/Foreign_Affairs_Defence_and_Trade/Modern_Slavery/Final_report/section?id=committees%2freportjnt%2f024102%2f25036.

Outil novateur pour la prise en charge familiale des enfants porteurs de handicap

Cet article présente un nouvel outil dont l'objectif est d'orienter les intervenants de première ligne qui travaillent avec des enfants porteurs de handicap et leurs familles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

« **P**rise en charge familiale pour des enfants porteur de handicap : orientation pratique pour les intervenants de première ligne qui travaillent avec des enfants porteurs de handicap et avec leurs familles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire »¹ est une source d'information destinée aux intervenants des services sociaux qui recourent aux pratiques de gestion des cas pour améliorer la situation des enfants porteurs de handicap et de leurs familles. Cet outil a été élaboré avec le soutien du Fonds des enfants et des orphelins déplacés de l'Agence des États-Unis pour le développement international

(USAID) et la participation de nombreux experts de différents pays qui travaillent directement ou indirectement avec des enfants. Des comptes rendus d'enfants eux-mêmes et de leurs familles enrichissent également cet outil.

Quel est l'objectif de cet outil ?

L'accès à une information de qualité peut aider toute personne ou organisation qui travaille avec des enfants et avec leurs familles à faire en sorte que les enfants porteurs de handicap aient les mêmes possibilités de grandir et de s'épanouir aux côtés des membres de leur famille et de leurs amis. L'outil en question cible donc en particulier ces personnes, qu'elles travaillent au

sein d'une organisation gouvernementale, non gouvernementale ou encore communautaire.

Son objectif principal est d'aider les intervenants des services sociaux à mettre en œuvre et à perfectionner leurs procédures, outils et approches en matière de gestion des cas, de manière à inclure davantage les enfants porteurs de handicap et leurs familles.

Comment cet outil peut aider les intervenants des services sociaux ?

Ce nouvel outil a pour but d'équiper les intervenants des services sociaux afin qu'ils soient mieux à même de défendre les enfants porteurs de handicap et leurs familles. Il fournit notamment l'accès à des sites Internet facilement repérables à travers des « panneaux » qui s'affichent sous chaque rubrique. Ces sites proposent des informations complémentaires en vue de renforcer les pratiques de gestion des cas. Il donne également des conseils pratiques que les intervenants des services sociaux et autres professionnels peuvent utiliser dans leur domaine d'activité respectif. Par exemple, sous la rubrique « Comprendre le handicap », on trouve un volet consacré à des « Conseils utiles pour les décideurs politiques et les planificateurs », destinés à sensibiliser la communauté à la situation des personnes

porteuses de handicap. En outre, la rubrique « Gestion des cas » propose des exemples de questions qu'un intervenant pourrait poser à une famille ou aux personnes qui s'occupent d'un enfant, tout en les encourageant à exprimer leurs sentiments et leurs émotions et évoquer les difficultés qu'elles rencontrent. Par ailleurs, dans un souci de renforcement des compétences des intervenants, des récits d'expériences vécues par des enfants sont exposés ainsi que des questions à discuter en vue de favoriser le dialogue.

Partagez vos expériences

Les auteurs de ce nouvel outil le considèrent comme un document de travail qui vise à être enrichi par le partage d'expériences de la part des intervenants des services sociaux, ainsi que leurs suggestions d'ajouts ou de modifications à apporter au site Internet. Ces derniers sont également encouragés à partager les ressources supplémentaires dont ils auraient connaissance, afin de compléter la banque de ressources professionnelles disponibles au niveau international. Cette attitude participative reflète indubitablement l'approche inclusive que ce nouvel outil s'emploie à promouvoir.

Le SSI/CIR salue ce nouvel outil qui fournit de nombreuses ressources et conseils pratiques pour les intervenants des services sociaux et autres professionnels et contribue à la promotion d'une approche inclusive des enfants porteurs de handicap et de leurs familles dans toutes les sphères de leur vie.

Référence :

¹ Sammon, E. M. and Burchell, G. (2018). *Family Care for Children with Disabilities: Practical Guidance for Frontline Workers in Low- and Middle-Income Countries*. USAID, World Learning, Partnerships for Every Child. Disponible en anglais à : <https://bettercarenetwork.org/library/particular-threats-to-childrens-care-and-protection/children-with-disabilities/family-care-for-children-with-disabilities-practical-guidance-for-frontline-workers-in-low-and>.

Donner la voix aux jeunes quittant la protection de remplacement : une expérience indienne en matière d'association et de réseau

L'organisation indienne Udayan Care¹ qui œuvre depuis 24 ans dans le soutien post-placement, à travers sa pratique, ses recherches et son action de plaidoyer, décrit dans cet article la mise en place en mars 2018 d'un réseau de jeunes ayant quitté la protection de remplacement.

Les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants (ci-après, « Lignes directrices ») disposent que toutes les structures de prise en charge pour enfants « devraient

systématiquement viser à préparer les enfants à l'autonomie (et ce, le plus tôt possible), ainsi qu'à les réintégrer pleinement dans la société. » Les actions menées auprès des enfants qui quittent le milieu « institutionnel » devraient ainsi porter sur l'acquisition de compétences

sociales et d'aptitudes à la vie quotidienne, à travers la participation à la vie de la communauté locale afin d'une part, qu'ils acquièrent la maturité nécessaire et, d'autre part, d'assurer une transition en douceur qui tienne compte du genre, de l'âge et du contexte spécifique des jeunes. Une initiative, lancée par des jeunes ayant quitté la protection de remplacement à Delhi en Inde, souligne l'importance de la préparation au départ du placement et du soutien post-placement, pourtant rarement mis en œuvre en Inde.

Dispositif post-placement en Inde et défis

Basé sur l'idée qu'il faut saisir les opportunités économiques, et comme le suggère la jeunesse indienne, le besoin d'investir davantage dans le développement de services post-placement doit être reconnu, notamment dans le cadre des lois adoptées par le Gouvernement et de la politique nationale pour la jeunesse de 2014. Cependant, la loi de 2015 sur la justice pour mineurs (prise en charge et protection des enfants)², fondamentale dans ce domaine, définit négligemment le soutien post-placement comme suit : « des dispositions en matière de soutien, de finances ou autres, en faveur de personnes ayant atteint l'âge de 18 ans mais âgés de moins de 21 ans, ayant quitté une structure de prise en charge pour s'intégrer dans la société. » Si cette loi et son règlement d'application, ainsi que le Programme intégré de protection de l'enfance de 2014 (ICPS), prévoient différents services et dispositions relatives au soutien post-placement, leur application sur le terrain reste très médiocre.

Toutefois, malgré un dispositif qui en est encore à ses balbutiements, des organisations telles que SOS Villages d'Enfants, le centre *Prayas* d'aide aux jeunes et *Udayan Care*³, ont développé plusieurs initiatives gouvernementales et programmes.

Dans le cadre du programme *Current Aftercare Programme* - CAP (Programme post-placement en vigueur), l'organisation *Udayan Care* a mené une étude portant sur 47 jeunes issus de 14 institutions pour enfants. L'étude a révélé les points critiques et les besoins suivants :

- absence totale de tout dispositif de suivi des jeunes quittant la protection de remplacement ;
- 40 % des jeunes ayant quitté la protection de remplacement n'ont bénéficié d'aucune forme de soutien post-placement, et ceux qui en ont bénéficié ont remis en question la qualité des services fournis ;
- 43 % des jeunes sur le départ ont souffert de stress mental au cours des années passées, à cause de problèmes familiaux (40 %), de chômage (40 %) ou de violence familiale (15 %).

Ces résultats démontrent la nécessité d'anticiper la préparation des jeunes au départ de l'environnement de prise en charge. Cette préparation à une vie autonome devrait avoir lieu idéalement entre l'âge de 14 et 17 ans, au sein même des institutions pour enfants.

Écouter la voix des enfants et des jeunes

Care Leavers' Association and Network – CLAN (*Association et réseau pour les jeunes quittant la protection de remplacement*) est une initiative majeure regroupant des pairs. Elle a été lancée à Delhi en mars 2018, lors de la 3^{ème} Conférence biennale internationale⁴ sur la protection de remplacement (BICON). CLAN est un groupe indépendant composé et géré par des jeunes motivés issus de la société civile ou des structures d'accueil étatiques à Delhi. Il apporte un soutien et défend les intérêts de tous ceux qui sont sortis du système de protection, et sert de plate-forme visant à partager des ressources et informations, à mener des activités de plaidoyer en vue de changements politiques et sociaux et à proposer un soutien émotionnel aux jeunes concernés.

La recherche réalisée à Delhi a également abouti à la création du *Support for Youth Leaving Care – SYLC* (Soutien aux jeunes quittant la protection de remplacement). Ce groupe est constitué de personnes issues de la société civile, d'experts, de professionnels et de spécialistes des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance qui partagent la même vision et souhaitent unir collectivement leurs forces pour soutenir et enrichir les activités de CLAN. SYLC fournit à CLAN un appui en matière de

ressources, de structure, d'information et de conseils, en cas de besoin.

La sensibilisation à de telles initiatives a été amorcée par des représentants gouvernementaux. Durant la Conférence BICON, les représentants du Ministère du développement de la femme et de l'enfant (MWCD) ont reconnu la nécessité de créer et d'inclure au niveau des districts en Inde une structure semblable à CLAN.

Dans le même ordre d'idées, un site web spécifiquement⁵ conçu par le Centre d'Excellence pour la Protection de Remplacement a été lancé, afin de proposer aux jeunes quittant le système de protection de remplacement des informations utiles sur les ressources et les services relatifs à l'éducation, aux compétences nécessaires à leur vie future, à l'emploi, au logement et à un soutien financier. Udayan Care a également étendu son Programme CAP à diverses villes indiennes, avec le soutien de l'UNICEF et de Tata Trusts.

La voie à suivre

Pour l'instant, les membres de SYLC et de CLAN représentent une poignée de personnes à Delhi. L'appel à l'action est ouvert à quiconque souhaite aider les jeunes quittant les structures de prise en charge à rester motivés et à devenir des personnes solides. Les membres de CLAN à Delhi se rencontrent régulièrement et sont

soutenus par l'organisation Udayan Care. À ce jour, ils ont créé leur propre logo, leurs brochures et ont commencé à rendre visite aux enfants en institutions pour engager le dialogue et les aider à développer leur propre plan d'action pour l'avenir.

L'association CLAN à Delhi espère inspirer d'autres villes indiennes afin qu'elles aussi ouvrent leur CLAN et créent progressivement des liens et des synergies avec différentes structures étatiques.

Beaucoup reste à accomplir pour préparer de manière appropriée les jeunes au départ de l'institution et appuyer les membres de CLAN. Les professionnels de la protection de l'enfance devraient notamment plaider, en parallèle, en faveur du renforcement et de l'intégration des services post-placement et, idéalement, faire partie du groupe SYLC.

La vision de CLAN est celle d'un réseau en mesure d'organiser au niveau des districts (DCPU) ses Unités de Protection de l'enfance afin que des ressources appropriées soient consacrées au soutien post-placement. Ce processus peut s'avérer lent, mais devrait devenir une méthode solide, durable et capable de progrès collectifs avec les bénéficiaires directs, en particulier dans un pays tel que l'Inde, où la voix des enfants et des jeunes n'est pas écoutée et prise en compte.

Le SSI/CIR salue cette initiative qui encourage le soutien par les pairs, implique les enfants et les jeunes dans les processus décisionnels, et contribue à l'élaboration de lois et politiques qui influencent leurs vies et leurs perspectives d'avenir. En plus d'être largement diffusées, de telles initiatives devraient pouvoir compter sur la reconnaissance et le soutien nécessaires du Gouvernement.

Références :

¹ Udayan Care est une ONG qui œuvre en Inde pour transformer la vie des enfants, des jeunes et des femmes défavorisés. Elle intervient de manière significative en faveur de leur développement global à chacune des étapes de leur vie et du respect de leur dignité. Pour plus de détails, voir : www.udayancare.org.

² *Juvenile Justice (Care and Protection of Children) Act*, disponible en anglais à : <http://uphome.gov.in/writereaddata/Portal/Images/j-j-act.PDF>

³ Une brochure approfondie sur le sujet a été publiée par Udayan Care en 2017. Disponible en anglais à : https://www.udayancare.org/sites/default/files/After_Care.pdf

⁴ Voir : <http://www.bicon.udayancare.in/>

⁵ Voir : <http://www.aftercareindia.com>

Miniila: rester connecté grâce à une nouvelle application smartphone pour les enfants non accompagnés en Europe

Missing Children Europe – la Fondation européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement – lance une application smartphone pour permettre aux enfants non accompagnés et déplacés en Europe de contacter les services de soutien et d'information auxquels ils n'ont pas accès s'ils sont exclus du système de protection.

En avril 2018¹, lors de la seconde édition de la conférence *Lost in Migration*, l'organisation *Missing Children Europe* a lancé son application smartphone *Miniila*². Ce projet a été financé conjointement grâce à la contribution de la Fondation H&M, et bénéficie de l'appui et des conseils d'experts du Haut-Commissariat des NU pour les Réfugiés, du Centre international pour le développement des politiques migratoires, du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, de Traducteurs sans frontières, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'Europol. Le nom de l'application a été choisi à la fois pour sa pertinence, et parce qu'il est facile à prononcer. Il se traduit par « de la part de...pour » en arabe. Cette application donne la possibilité aux enfants de prendre des décisions éclairées et d'être mieux protégés, plutôt que d'être contraints à se fier à ceux qui cherchent à exploiter leur vulnérabilité.

Recours à la technologie pour répondre à des besoins urgents

En 2015, plus de 10 000 enfants non accompagnés ont disparu en Europe, et des milliers d'autres ont disparu depuis. Il existe des services de soutien, mais les enfants en ignorent généralement l'existence et/ou ne savent pas à qui faire confiance. Les enfants eux-mêmes ont indiqué à maintes reprises qu'ils manquent de nourriture, de lieux sûrs, d'assistance médicale et d'informations cruciales sur leurs droits.

En revanche, ces enfants possèdent souvent un smartphone. *Miniila* a été développée suite à la reconnaissance de cette réalité immédiate et cherche à utiliser la technologie pour permettre aux enfants d'accéder aux services disponibles, ainsi qu'à des informations actualisées sur leurs droits, adaptées à leurs besoins et faciles à comprendre, et ce, où qu'ils soient en Europe.

L'application

Missing Children Europe indique que l'application est le résultat concret de certaines

« Les enfants rapportent qu'une des choses qui leur manquent le plus lors de leur recherche de protection est une information en laquelle ils peuvent avoir confiance... Ce petit bout de technologie crucial leur donnera l'accès à une information adaptée, mise à jour et compréhensible sur leurs droits... »

[Miniila – A Helping Hand for Young Newcomers](#)

recommandations formulées lors de la conférence *Lost in Migration* de 2017, par des spécialistes en matière de droits de l'enfant à la Commission Européenne

et des dirigeants nationaux. Des enfants ont participé au processus de développement de l'application. Un des jeunes garçons en question déclare : « Si cela peut permettre à d'autres enfants d'avoir un meilleur parcours que le mien, alors cela suffit à faire de l'application une réussite. »

Les principes de l'application

Lors de la connexion, l'utilisateur est invité à fournir sa localisation (qui ne sera pas divulguée), afin que les services locaux puissent être identifiés. Ces services se répartissent en plusieurs catégories et sont géolocalisables. Les différentes catégories couvrent les aspects suivants :

- Les abris existants et les services d'hébergement ;
- L'accès aux services de santé et d'éducation ;
- L'accès aux procédures de demandes d'asile et de tutelle ;
- Les services existants en matière de recherches familiales ;
- L'accès à de la nourriture, des vêtements et une connexion Internet gratuite, ainsi qu'à des toilettes et des douches ;
- Les personnes de contact et lieux en cas d'urgence, lorsqu'un enfant est exposé à des risques ou s'il se sent en danger ; et
- Les loisirs disponibles ainsi que les activités culturelles et religieuses à proximité.



Tous les services proposés par l'application proviennent d'ONG dignes de confiance et d'organisations internationales. L'application est disponible en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie, en France, en Grèce, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède et se décline en arabe, anglais, farsi, français et tigrinya. Une aide supplémentaire est disponible aux enfants ayant des difficultés avec les langues disponibles.

Rejoignez-nous !

Les organisations à but non lucratif enregistrées dans leur pays, souhaitant que leurs services soient inclus dans *Miniila*, peuvent contacter la personne de référence³. Elles sont priées de fournir leurs nom et adresse ainsi que le nom et l'email de la personne de contact chargée des informations utiles dans le cadre de l'application. La participation est gratuite, mais il est demandé aux organisations de s'assurer que toutes les informations téléchargées correspondent à la réalité et qu'elles soient régulièrement mises à jour.

Le SSI salue cette nouvelle application, capable de rassembler un nombre considérable de services variés à travers l'Europe. Elle répond aux besoins des enfants vulnérables en garantissant un véritable accès aux aides disponibles. Il s'agit d'une avancée considérable en matière d'élaboration d'une plateforme organisée qui offre des informations sur les droits de l'enfant ciblées, fiables, adaptées et accessibles dans une langue qu'ils comprennent. L'application est disponible sur [app store](#) et [google play](#).

Références :

¹ *Missing Children Europe launches app to empower young newcomers in Europe to find safety*, Communiqué disponible en anglais à : <http://missingchildreneurope.eu/news/Post/1152>.

² Voir : <http://miniila.com>.

³ La liste des personnes de référence en Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Italie, Royaume-Uni et Suède est disponible à <http://miniila.com/>, sous la section « *Join us* ».

CONFÉRENCES, SÉMINAIRES, COLLOQUES ET COURS À VENIR

- **France :** **a)** *La place des origines dans la famille adoptive : quels accompagnements ?*, EFA, Paris, 24 septembre 2018 ; **b)** *L'adoption d'enfants à besoins spécifiques : de l'évaluation de l'adoptabilité à l'accompagnement post adoption*, EFA, Paris, 25-26 et 27 septembre 2018 (session d'approfondissement). Pour plus d'information, voir : <https://www.adoptionefa.org/>. **c)** *Adoption, attachement et mémoire du corps*, COPES, Paris, 10-13 septembre 2018 ; **d)** *Se séparer et être séparé*, COPES, Paris, 10-11 septembre et 1-2 octobre 2018 ; **e)** *La protection de l'enfance aujourd'hui*, COPES, Paris, 27-28 septembre et 5-7 novembre 2018 ; **f)** *Comment traiter de la maltraitance?*, COPES, Paris, 26-28 septembre et 5-7 novembre 2018. Pour plus d'information, voir : <http://www.copes.fr/>.
- **Pays Bas:** *Saveguarding children's rights in immigration law*, Université de Leiden, 23 novembre 2018, Appel à contribution à soumettre jusqu'au 31 juillet 2018 à l'adresse suivante : immigrationlaw@law.leidenuniv.nl. Pour plus d'information, voir : <https://www.universiteitleiden.nl/en/events/2018/11/safeguarding-children%E2%80%99s-rights-in-immigration-law>.
- **Royaume Uni:** **a)** *Beyond Together or Apart – brothers and sisters are for life*, coramBAAF, Londres, 20 septembre 2018 ; **b)** *Life story work: Enhancing confidence in direct work with children and the creation of good quality life books*, coramBAAF, Londres, 20 septembre 2018. Pour plus d'information, voir : <https://corambaaf.org.uk/training-events?theme%5B%5D=53>.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants pour leur soutien financier dans la réalisation et la distribution de ce Bulletin:

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

COORDINATION EDITORIALE: Cécile Jeannin

COMITE D'EDITION: Christina Baglietto, Cécile Jeannin

COMITE DE REDACTION: Christina Baglietto, Laurence Bordier, Mia Dambach, Juliette Duchesne, Cécile Jeannin, Marie Jenny, Amanda Christine Lowndes, Lisa Robinson et Jeannette Wöllenstein. Nous remercions particulièrement les contributions de : Dr. Kiran Modi, Fondatrice et Directrice de l'organisation indienne Udayan Care.

DISTRIBUTION: Liliana Almenarez



irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org

SSI
32 Quai du Seujet
1201 Genève / Suisse